



# VERNEVILLE

Janvier  
2019

N°24

**Bulletin Municipal**



*Dans ce numéro :*

Mot du Maire	Page 2	Entrez dans la danse	Page 10
Projets 2019, Bibliothèque	Page 3	Ecole buissonnière	Page 12
Repas des anciens	Page 4	FC Vernéville	Page 14
Travaux communaux	Page 6	Les séniors de Vernéville	Page 15
Cérémonie du 8 mai, Fête patronale, Marche du 23 septembre	Page 7	Comptes-rendus du conseil	Page 16
Noël des enfants	Page 8	Etat civil	Page 25
Gym club	Page 9	Horaires d'ouverture Mairie, Poste, Bibliothèque, Déchetterie	Page 26

## *Mot du Maire*

---

Chers Vernévilloises et Vernévillois,

A l'heure où j'écris ces lignes, notre pays vit une période troublée et le gouvernement tente d'apporter une réponse à la mesure des revendications portées par les « gilets jaunes » qui manifestent leur mécontentement depuis plusieurs semaines.

Nous sommes loin aujourd'hui de la revendication initiale sur les taxes pétrolières et il devient difficile de répondre à toutes les exigences exprimées parfois contradictoires.

« Souhaitons qu'en ce début d'année 2019, un dialogue apaisé puisse être engagé en lieu et place de manifestations aux allures de guerre civile auxquelles nous avons pu assister. Pussions-nous retrouver calme et sérénité ».

Parmi les manifestations qui ont émaillé l'année 2018, je voudrais mettre l'accent sur la commémoration nationale du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 marquant la fin de la Première Guerre Mondiale. Hommage émouvant rendu par des jeunes gens devant l'arc de triomphe lors de la lecture de lettres de poilus. Hommage rendu par de nombreuses associations patriotiques devant les monuments aux morts de très nombreuses villes et communes.

Espérons qu'au sein de notre commune, le lien social entretenu par les forces vives de notre village puisse être renforcé afin que chacun y trouve sa place et s'y sente bien.

Espérons que nos enfants et petits-enfants, dans nos écoles, dans les structures d'accueil périscolaire qui coûtent certes chères à la collectivité puissent évoluer positivement, enrichir leurs connaissances, s'épanouir. Souhaitons qu'ils puissent se construire de manière à pouvoir affronter leur avenir avec détermination.

En ce début d'année, faisons le vœu que la France retrouve son unité, que chacun puisse y vivre décemment et dignement.

Je terminerai en associant tous les membres du conseil municipal pour vous souhaiter, chers concitoyens, beaucoup de réussite dans vos projets aussi bien personnels que professionnels et surtout une bonne santé.

Mireille MAURY  
Maire de Verneville



### Projets 2019

- ◆ Rénovation totale du parc d'éclairage public
- ◆ Création d'un sanitaire pour les personnes à mobilité réduite à la salle socioculturelle
- ◆ Déploiement de la fibre optique

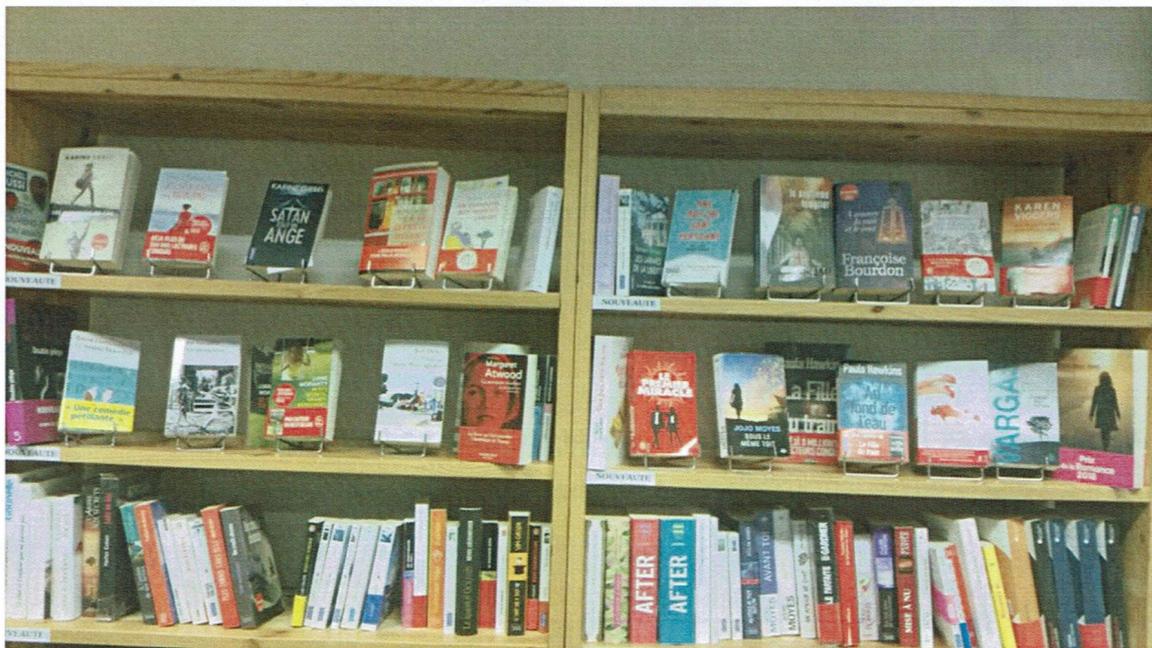
### Bibliothèque

Il est bon de rappeler que l'espace bibliothèque situé dans les mêmes locaux que la Poste est là pour accueillir tous les amateurs de lecture.

Chaque mardi soir, de 17h30 à 19 h, aux mêmes heures que la Poste, vous pourrez venir emprunter les livres de votre choix.

Les bénévoles mettent un point d'honneur à proposer les dernières nouveautés, des livres ayant été adaptés au cinéma ou en série télé ainsi que de nombreux ouvrages primés.

Les plus jeunes ne sont bien sûr pas oubliés et les enfants des classes de Vernéville profitent déjà des collections qui leur sont particulièrement destinées.



Venez nombreux "pousser la porte" de la bibliothèque. Nous essaierons de satisfaire vos envies de lecture.

## Repas des Aînés

Comme chaque année, le repas des séniors constitue un temps fort de la vie de notre village.



Depuis quelques années, l'habitude a été prise de se retrouver une fois les fêtes de fin d'année passées, et c'est donc en ce début février que les élus accueillent avec un plaisir non dissimulé les participants à ce repas.



Dans son discours de bienvenue, Madame le Maire a dédié une pensée aux disparus qui étaient des fidèles de ce rendez-vous annuel.



Le choix avait été fait de renoncer à une animation musicale ; celà fut plutôt du goût de tout le monde car les conversations ont été facilitées et les échanges beaucoup plus nombreux.

Toute le monde a, cependant, unanimement apprécié la prestation de la Chorale des enfants dirigée par Georgette MATHIS.



Ce fut également l'occasion de gâter tout spécialement Mme MOUKOVNINE Emilienne et M. WATRIN René, doyens de l'assemblée ce jour là.

Moment de retrouvailles pour une génération travailleuse, ce repas recrée les liens, fait remonter les souvenirs, et apporte un peu de plaisir au cœur de l'hiver.

### Mise en peinture des volets de l'école

Depuis 2003, année de la rénovation totale de l'école, les volets n'avaient pas encore fait l'objet d'opération d'entretien.

C'est aujourd'hui chose faite, Alain MASSON, employé du Syndicat Intercommunal a procédé à la mise en peinture des 18 paires de volets en bois de cette belle bâtisse.



### Réfection chemin piétonnier



Depuis la construction de la salle socioculturelle en 1993, le chemin piétonnier permettant de traverser la RD 11 en toute sécurité par un passage souterrain avait subi les aléas du temps et avait été largement abimé par les racines des peupliers d'Italie.

Ce chemin très utile pour les enfants des écoles, les adhérents des différentes associations villageoises et les promeneurs nécessitait une réfection totale.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise COLAS de Marly, une pose de bordure le long du chemin et un tapis d'enrobé tout neuf ont été réalisés pour le bien-être de tous.

Le coût de ces travaux d'un montant de 14 024,70 € TTC a été financé en partie par la Métropole grâce à un fonds de concours de 5 862 € et le solde par la commune pour 8 162,70 €.



### Curage des fossés



Profitant de la présence de l'entreprise COLAS de Marly sur la commune, le curage des fossés situés le long de la RD 51 aux abords de la salle socioculturelle et de son parking ont été réalisés. En même temps, le passage d'accès au parking depuis la RD 51 a été consolidé.

### Travaux de voirie Rue de l'abbé LAUVRAY

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence voirie relève de Metz Métropole.



C'est à ce titre que des travaux de réfection de chaussée ont été entrepris rue de l'Abbé Lauvray. L'entreprise COLAS de Marly à laquelle le marché de travaux a été confié par la Métropole a procédé au renouvellement des enrobés de la chaussée, changé les bordures qui le nécessitaient et rendu la voie accessible aux personnes à mobilité réduite par des aménagements spécifiques.

Le coût de ces travaux a été intégralement pris en charge par Metz Métropole.

## Cérémonie Commémorative du 8 mai

Tous les 8 mai a lieu une commémoration de la fin du conflit le plus meurtrier qu'ait connu l'humanité.

Après lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'état auprès de la Ministre des Armées et notamment en charge des Anciens Combattants et de la Mémoire, une gerbe a été déposée aux Monuments aux Morts, en présence des porte-drapeaux de l'Union Nationale des Combattants du secteur d'Amanvillers.



## Fête patronale – 7 juillet

La place de la Salle Gabriel Watrin a accueilli, comme à l'accoutumée, les manèges à l'occasion de la fête patronale.



Même si l'éventail des attractions proposées tend à se restreindre, les enfants ont pu en profiter dès l'inauguration terminée et le ruban coupé par Mireille MAURY, en présence des forains et de membres du conseil municipal et des associations.

Les grands, quant à eux, furent invités à partager un vin d'honneur dans la salle, qui abritait le soir le repas et la soirée dansante organisés par le FC Vernéville.

## Marche du 23 septembre 2018

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Les précédentes avaient vu être pulvérisés les records de participation. Ce ne fut malheureusement pas le cas ce dimanche 23 septembre.

C'est vrai que le temps nous a joué un bien mauvais tour et sous une pluie persistante et un ciel bien bas, 139 marcheurs courageux se sont lancés sur les trois parcours.

Il a fallu même arrêter prématurément les départs afin de permettre aux derniers marcheurs de terminer leur parcours en toute sécurité, un avis de vigilance orange – tempête ayant été annoncé par Météo France.

Il nous faudra donc remotiver les participants afin que 2019 efface ce mauvais souvenir.

## Noël des enfants

Le 16 décembre dernier, les enfants du village ont été invité par la municipalité à assister au traditionnel spectacle de Noël.

Les acteurs de la troupe « Les Guignolos » ont présenté une pièce inspirée de la célèbre histoire d'Harry Potter.

Marie Covert, apprentie sorcière rêve de conquérir les mêmes pouvoirs magiques que ceux du jeune apprenti sorcier anglais. Mais Marie est très maladroite et sa vieille tante Cornebidouille fait tout pour l'en empêcher. Avec l'aide de Salcepareille, sa marraine, des deux petites fées sorcières, Mirabella et Lucinda, et de Pigouka, son assistante, réussira-t-elle à devenir une gentille sorcière?"

Ce spectacle d'un genre nouveau a été fort apprécié du jeune public venu nombreux.

Le Père Noël a ensuite fait un détour par la salle des fêtes pour offrir des friandises aux enfants sages, qui ont ensuite profité d'un bon goûter.



---

## *Vie associative*

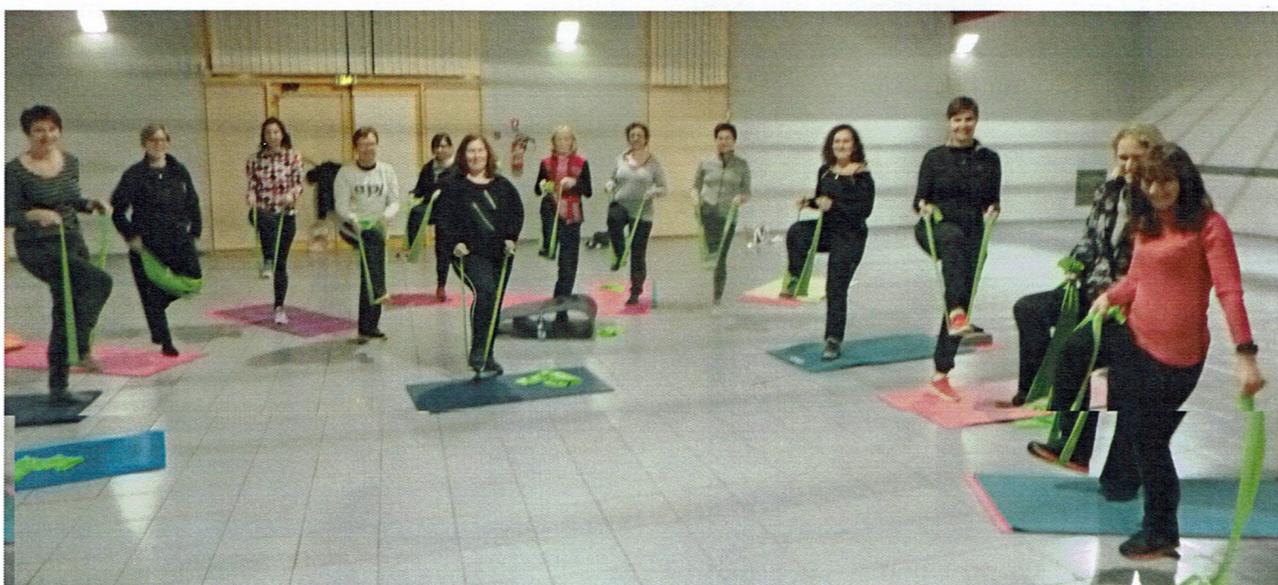
---

### Gym club

Préserver sa santé et maintenir une bonne condition physique tout en se faisant plaisir, c'est possible grâce aux activités physiques proposées par l'Association Gym Club à la salle socioculturelle de Vernéville.

Sabine vous dispense des cours de gym (cardio, renforcement musculaire, abdos, étirements, etc...) les lundis de 20h15 à 21h15 ; Isabelle et Martine vous proposent les mêmes exercices les mardis de 10h à 11h.

Le jeudi de 20h15 à 21h15, Sabine vous propose des séances de Pilates.



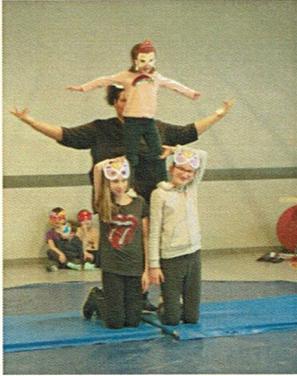
A travers une série d'exercices variés, on apprend à respirer profondément avec le thorax pour oxygéner et tonifier les muscles profonds, relâcher, étirer les muscles trop tendus et avoir une meilleure posture. La méthode Pilates est basée sur six principes fondamentaux que sont la respiration, la concentration, le contrôle, le centrage, la précision et la fluidité du mouvement.

Les inscriptions ont lieu tout au long de l'année. Possibilité d'une séance d'essai avant de vous inscrire, matériel mis à disposition par le club.

## Entrez dans la danse

### Stage et spectacle de cirque

Les 6 et 7 mars après-midi, l'association a proposé aux enfants de 4 à 14 ans un stage sur l'art du cirque animé par Mme MAUGER ainsi qu'un atelier créatif animé par les membres de l'association. A l'issue, les parents ont pu découvrir les figures apprises par leurs enfants lors d'une petite prestation.



### Carnaval

Le samedi 17 mars, les enfants n'ont pas pu défiler dans les rues à cause du mauvais temps mais ils ont pu se restaurer autour d'un goûter offert par l'association et apprécier le spectacle de clown et de magie prévu pour l'occasion.



### Spectacle de cirque

L'association "Entrez dans la danse" a présenté le spectacle de cirque le 22 mars 2018. Les parents ont pu découvrir les figures et les chorégraphies apprises par leurs enfants pendant l'année.



### Chasse aux œufs

Comme chaque année, l'association "Entrez dans la danse" a organisé sa chasse aux œufs le lundi de Pâques.

Les petits devaient retrouver six œufs identiques pour recevoir leur sachet de friandises alors que les plus grands devaient résoudre des énigmes.



### Halloween

Le 31 octobre, jour d'Halloween, les enfants déguisés en fantômes, monstres et autres sorcières se sont regroupés à la fontaine pour pouvoir parcourir ensemble les rues du village en quête de friandises. A l'issue, ils se sont réchauffés autour d'une soupe de potiron préparée par les membres de l'association "Entrez dans le danse".



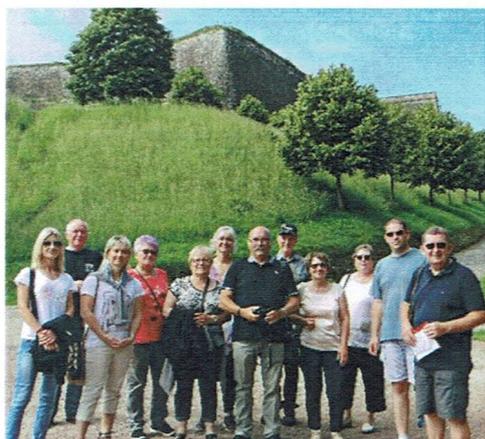
### Décoration du village

Le samedi 1er décembre, les membres de l'association "entrez dans la danse" ont installé des panneaux décorés de divers personnages de Noël dans quatre différents points du village pour l'égayer pendant la période des fêtes de fin d'année.



◆ la Culture et le Patrimoine

Pour tous les âges : ici la visite de la crypte de Malancourt



Bitche et de sa citadelle (ci-contre), Musée de la Cour d'Or de Metz et les Jardins de la Comédie, Œuvre de Jaumont (à droite), crèches de Muzeray...



**En projet :** Les combats de 1870 autour de la Ferme de Chantrenne, Virée en Champagne (caves, Reims, sa cathédrale...)

◆ des conférences

Honneur au peintre **Camille Hilaire**, auteur des vitraux de notre église St Eloi et cousin de René Hilaire, prêtre à Vernéville et Amanvillers à l'époque de la rénovation des vitraux dans les années 50 et début 60.

Né à Metz en 1916 et décédé en 2004, il fut aussi lithographe, tapissier...

Il a laissé une œuvre mondialement connue, entre post-cubisme et figuratif, aux couleurs lumineuses.

Un concert de notre chorale d'enfants a clôturé ce bel après-midi d'été.



L'Annonciation  
(Chœur)  
Ateliers Benoît

◆ le jardin pédagogique

A initié des enfants au jardin de grand-mère et au verger de grand-père...

◆ les clubs Pétanque, Randonnée ...

**Convivialité, bonne humeur...**



**80 adhérents jeunes et adultes, Grand merci aux bénévoles !**  
(Adhésion 2019 : 12 € Joindre Jean-Luc Oblet, Patrick Théobald, Chantal Weber)

## Les seniors de Vernéville

Le **18 mars 2018** sortie au **Carnaval Vénitien** à Remiremont accompagnée d'un repas sur place.

*Nous avons ouvert cette sortie aux habitants du village.*



Organisation d'un stage de « **maintien et mise à jour des connaissances et compétence de conduite automobile** » Il fut organisé les jeudis du 27/09, 4/10, 11/10 et 18/10 à VERNEVILLE. Il fut clôturé par une mise en situation réelle de conduite, sur véhicules auto-école.



Le 22 novembre : **Le club des Seniors de Vernéville** a organisé avec le soutien de la **Gendarmerie d'Amanvillers** un stage d'information Il s'agit d'une intervention du type "participation citoyenne" mais orientée vers les personnes du 3ème âge, en raison de leur vulnérabilité face à des voleurs ou escrocs. Ce stage fut proposé à tout les seniors du village gratuitement.

Merci M. THIERIOT Major de la gendarmerie.



Nous organiserons l'**Assemblée Générale de Fédération Seniors de Moselle** le 4 avril 2019 à Vernéville. Ce sera l'occasion de présenter notre village aux clubs du département.

Les habitants du village se sentant concernées et désirant obtenir des informations pourront nous contacter.

Nous comptons créer une activité sur les bases de l'**informatique** : Internet, messageries, traitement de texte etc. afin de lutter contre illettrisme des seniors.

*Notre club vient d'adhérer à la Fédération Nationale « Génération Mouvement » ce qui apporte de nombreux avantages : une reconnaissance d'utilité publique, une licence voyage, une assurance plus complète et moins chère, des réductions dans plusieurs enseignes partenaires, une reconnaissance nationale des clubs de bénévoles 57 etc ...*

*Pour toutes informations : Mme STAHLER Liliane Tél : 03 87 61 95 82*

*Mme GIRARD Colette Tél : 09 53 83 34 75*

---

## **COMPTE - RENDU DU CONSEIL**

---

*Séance du 19 février 2018*

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil municipal a examiné et adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2017 qui fait apparaître comme résultat de clôture les chiffres suivants : pour la section de fonctionnement un excédent de 287 301,38 € et pour la section d'investissement un déficit de 13 861,10 €.

### **COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 pour la Commune de Vernéville par le Trésorier, visé et signé par l'ordonnateur, n'apporte ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de fonctionnement 2017, soit la somme de 287 301,38 €, est affecté pour un montant de 80 861,10 € en section d'investissement et 206 440,28 € en section de fonctionnement.

### **TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, étudie le projet de rénovation de l'éclairage public.

Ces travaux de rénovation ont plusieurs objectifs :

- ◆ Uniformiser les types de luminaires sur le territoire de la commune.
- ◆ Réduire le coût afférent aux dépenses de fonctionnement de ce réseau
- ◆ Améliorer l'impact de ce réseau sur l'environnement.

Après avoir présenté les différentes synthèses économiques des solutions de travaux proposés par MATEC dans son étude d'avant-projet sommaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les propositions de travaux n°3 et n°4.

#### **La proposition n°3 consiste :**

- ◆ au remplacement de 113 luminaires existants par des LED avec abaissement sur la totalité du parc
- ◆ la mise en conformité de 2 armoires d'éclairage public
- ◆ la pose de 2 horloges astronomiques.

Le montant de ces travaux de rénovation est estimé à la somme de 83 985 € HT.

#### **La proposition n°4 répond :**

- ◆ au besoin de la municipalité d'installer un mât d'éclairage avec luminaire rue de la Fontaine en raison de la présence d'une zone d'ombre sur une grande partie de cette voie utilisée par les enfants pour accéder à l'école.

L'estimation prévisionnelle de cette installation est de 2 178 € HT.

Les travaux que décide d'engager le conseil municipal à l'unanimité de ses membres ont un coût de 86 163 € HT soit 103 395,60€ TTC.

Afin de réaliser ces travaux, le conseil municipal demande à Mme le Maire de solliciter :

- ◆ auprès de Metz-Métropole le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT des travaux hors subventions et accepte le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de Metz-Métropole.
- ◆ auprès du Département de la Moselle, l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 % du montant HT des travaux au titre de l'AMITER, dispositif auquel le conseil municipal demande son adhésion.

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce projet et conduire une consultation auprès des entreprises.

### **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire qui comprend une part IFSE et une part CIA.

---

### *Séance du 12 avril 2018*

---

### **BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil municipal, après avoir examiné le budget primitif de l'exercice 2018 et après en avoir délibéré, décide :

- ◆ d'approuver le budget primitif arrêté en recettes à 482 887,28 € et en dépenses à 467 800,00 € pour la section de fonctionnement et à 233 161,10 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Le budget a été voté à l'unanimité

### **FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- ◆ 11,41 % pour la taxe d'habitation
- ◆ 12,94 % pour le foncier bâti soit une augmentation de 3 %
- ◆ 48,96 % pour le foncier non bâti

---

### *Séance du 29 août 2018*

---

### **DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur GUERIN Michel souhaitant démissionner de son poste de conseiller municipal pour raisons personnelles.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- ◆ Prend acte de la démission de Monsieur GUERIN Michel à compter du 5 juillet 2018.

### **DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS POUR LE CHEMIN D'ACCES A LA SALLE SOCIOCULTURELLE**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la rénovation du chemin d'accès menant à la salle socioculturelle. Le montant de ces travaux s'élève à 14 024,70 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte de réaliser ces travaux qui seront confiés à l'entreprise COLAS et demande à Madame le Maire de solliciter :

- ◆ auprès de Metz-Métropole le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit 5 862 € et accepte le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de Metz-Métropole.
- ◆ charge le maire d'effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce projet.

### **FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : CONFIRMATION DE LA REPARTITION DEROGATOIRE VOTEE PAR METZ METROPOLE POUR L'EXERCICE 2018**

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant de la ressource à prélever à Metz-Métropole à ce titre s'élève à 1 808 017 € pour 2018 contre 1 633 891 € en 2017.

La répartition de droit commun, en raison du changement de catégorie d'EPCI de Metz Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 entraîne l'application du coefficient d'intégration fiscal moyen des EPCI de sa catégorie soit 28 %. La part versée serait de 577 568 € pour la Métropole (dont Woippy) et de 1 230 449 € pour les autres communes.

La Métropole, ne souhaitant pas pénaliser ses communes membres et estimant que son coefficient d'intégration fiscal est de 48 % pour 2018, il a été proposé de répartir de manière dérogatoire la part de la métropole (y compris Woippy) et des autres communes membres en retenant le coefficient réel d'intégration fiscal pour cette répartition.

La part de Metz Métropole (dont Woippy) sera donc arrêtée à la somme de 957 130 € et celle des autres communes à 850 887 €.

La part à verser par la commune de Vernéville au titre du FPIC sera en conséquence de 1 722 €.

**Après présentation de la répartition adoptée par le conseil métropolitain le 9 juillet 2018, le Conseil Municipal prend acte et approuve à l'unanimité de ses membres la décision prise.**

### **ADHESION AU SERVICE RGPD DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG 54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué de Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, la convention d'adhésion à ce service détaille les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

**Le maire propose à l'assemblée :**

- ◆ de mutualiser ce service avec le CDG54,
- ◆ de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en matière,
- ◆ de désigner le DPD du CDG 54 comme étant le DPD de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- ◆ d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54
- ◆ d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- ◆ d'autoriser le maire à désigner le délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

**DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention émanant des Donneurs de sang bénévoles du Haut Plateau Messin afin d'organiser le 50<sup>ème</sup> anniversaire de leur association.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- ◆ décide d'allouer une subvention d'un montant de 100 € à l'association des donneurs de sang bénévoles du Haut Plateau Messin

---

*Séance du 24 septembre 2018*

---

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL**

La Commune de Vernéville a lancé un appel d'offres afin de confier le marché pour les travaux de requalification de l'éclairage public communal.

Madame le Maire présente au conseil municipal les conclusions de cette consultation. L'offre de l'entreprise RIANI apparaît la mieux disante et se classe première au vu des critères de jugement.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ◆ décide de confier le marché relatif aux travaux de requalification de l'éclairage public communal à l'entreprise RIANI - 13 avenue de la Libération – 54750 TRIEUX pour une offre de 62 076 € HT soit 74 491,20 € TTC.
- ◆ autorise le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires se rapportant à cette opération.

---

*Séance du 5 novembre 2018*

---

*Le point concernant le fonds de concours métropolitain pour le chemin d'accès à la salle socio-culturelle a été ajouté à l'ordre du jour en début de séance en accord avec le conseil municipal.*

**FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN - CHEMIN D'ACCES SALLE SOCIOCULTURELLE**

Par délibération du 29 août 2018, la commune de Vernéville a sollicité au titre des fonds de concours Metz Métropole pour le financement des travaux de rénovation du chemin d'accès menant à la salle socioculturelle de Vernéville.

Par délibération du 24 septembre 2018, le conseil métropolitain a voté l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Vernéville pour un montant de 5 862 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- ◆ accepte le versement de ce fonds de concours ;
- ◆ approuve la convention financière d'attribution des fonds de concours entre Metz Métropole et la Commune ;
- ◆ autorise le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL**

VU le marché conclu avec l'entreprise RIANI concernant les travaux de requalification de l'éclairage public communal ;

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des modifications techniques comme suit :

Pour les mâts type lotissement : Pose d'un luminaire CHIC plus adapté techniquement au type de mât rencontré et aux conditions de circulation (mât sans crose, voirie étroite et largeur de trottoir réduite voire inexistante)

Pour les luminaires récents : Modification de la technologie Sodium Haute Pression (SPH) en technologie Iodure Métallique (IM) sans modification de l'ensemble du luminaire de manière à conserver l'aspect esthétique des candélabres et à uniformiser la température de couleur sur l'ensemble de la commune.

Ajout d'un luminaire sur poteau existant au niveau du carrefour de la D11 et de la D603 de l'annexe Malmaison afin de sécuriser le carrefour.

#### **Le Conseil Municipal :**

- ◆ Autorise le Maire à signer l'avenant au marché sans incidence financière.

#### **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances ;

VU le Code des marchés publics, réglementant le marché initial ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La Commune a, par délibération du 20 octobre 2016, adhéré au contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire rappelle les taux applicables au contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de la Moselle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017

- ◆ **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale**

- ◆ (taux garantis 2 ans sans résiliation, soit jusqu'au 31 décembre 2018)

Option choisie

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,18%

**ET**

- ◆ **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)**

- ◆ Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,30 %
- ◆ Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les taux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- ◆ **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale**

- ◆ (taux garantis jusqu'au 31 décembre 2020)

**Option choisie**

**Tous risques** avec une franchise de **10 jours** fermes par arrêt **en maladie ordinaire** : 5,59%

**ET**

- ◆ **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)**

- ◆ (taux garantis jusqu'au 31 décembre 2020)
- ◆ Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,43 %
- ◆ Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'accepter les nouvelles conditions tarifaires,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le coupon réponse afférent aux taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.) – Approbation du Rapport définitif pour l'année 2018.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 1609 Nonies C IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre Metz Métropole et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges,

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de Metz Métropole pour l'année 2018, transmis le 28 septembre 2018,

CONSIDERANT que le rapport de la C.L.E.T.C. précise la méthodologie mise en œuvre ainsi que les évaluations financières des transferts de charges de l'année 2018,

**Après présentation de celui-ci, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

APPROUVE le rapport définitif de la C.L.E.T.C. pour l'année 2018,

AUTORISE en conséquence madame le maire à signer tous les documents afférents.

### **SUBVENTIONS 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a examiné et voté à la majorité les subventions suivantes aux différentes associations :

- \* Association « F.C.VERNEVILLE » : 1 000 € de fonctionnement et  
1 450 € pour l'entretien du terrain
- \* Association « Gym Club Vernéville » : 500 €
- \* Association « Ecole Buissonnière » : 500 €
- \* Club des Séniors : 500 €
- \* Association « Entrez dans la Danse » : 500 €
- \* UNC Amanvillers : 50 €
- \* Souvenir Français : 50 €
- \* Les Restos du Cœur : 60 €
- \* Secours populaire : 100 €
- \* La Renaissance paroissiale : 40 €

### **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE**

Le Conseil Municipal a examiné la demande de participation financière du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marange-Silvange pour le portage de repas à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite de la commune. Une participation de 0,35 € est demandée par repas livré.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

Accorde une participation financière d'un montant de 40,60 € au CCAS de Marange-Silvange.

### **REMBOURSEMENT SINISTRE**

Madame le maire informe le Conseil Municipal d'un sinistre survenu en juillet 2018 au carrefour de la D11 et D51. Un tracteur ayant percuté un luminaire avec des bottes de paille.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

Accepte le paiement de 500 € en réparation du préjudice subi.

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE METZ METROPOLE ET LA COMMUNE DE VERNEVILLE** CONSIDERANT que dans le cadre de son passage en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la métropole s'est vue transférée les compétences prévues à l'article L.5217-2 du CGCT et notamment les compétences « Création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement » et « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

*Il convient de ce fait d'établir une convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Commune de Vernéville.*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- ♦ autorise le Maire à signer la convention de prestations de service entre Metz Métropole et la Commune de Vernéville.

*Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 11 juin 2018 pour le même objet.*

**NEUTRALISATION AMORTISSEMENT POUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT A REVERSER A METZ METROPOLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2321-2 et L2321-3 et R2321-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDERANT :**

- La possibilité d'actualiser les catégories et les durées d'amortissement des immobilisations, suite aux évolutions réglementaires de la M14 entrées en vigueur au 1er janvier 2018.
- La décision de Metz Métropole d'utiliser depuis 2017 le dispositif des attributions de compensation en investissement,
- L'instruction M14 qui intègre les attributions de compensation en investissement à la catégorie des subventions d'équipement dont l'amortissement est obligatoire,
- La possibilité offerte par l'instruction M14 de neutraliser l'amortissement des attributions de compensation en investissement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

1. DECIDE de mettre à jour les catégories d'immobilisation et de définir les modalités d'amortissement afférente à compter du 1er janvier 2018 :

Catégorie d'immobilisation à amortir	Imputation comptable	Durée d'amortissement
Attribution de Compensation en Investissement	Article 2046	1 an

## DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide les modifications suivantes :

- ◆ Cpte 739211 : + 7 300 €
- ◆ Cpte 022 : - 5 000 €
- ◆ Cpte 615231 : - 2 300 €

## MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE

Le Maire informe le conseil municipal d'une délibération du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Plateau Messin modifiant les statuts du syndicat compte tenu du transfert de compétence de la commune de Rezonville à la Communauté de Commune Mad et Moselle concernant la gestion du périscolaire.

Il est décidé de modifier les statuts du syndicat comme suit :

- ◆ Modifier le nom du syndicat
- ◆ Partager la gestion périscolaire avec un délégué pour la commune de Rezonville et un délégué pour la Communauté de Commune Mad et Moselle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- ◆ d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Scolaire du Haut Plateau Messin.

---

## *Etat civil*

---

### Naissances :



Augustin DUCHÉ, le 01 mars 2018  
Mathilde MULLER, le 19 mai 2018  
Juliette ROSENZAFT, le 11 juin 2018  
Ariane THIEL, le 17 août 2018  
Pacôme BOSCHER, le 18 août 2018  
Léna DIEUDONNE, le 30 septembre 2018  
Chris VAUTRIN, le 01 décembre 2018

### Mariages :



Hélène RENAULD et Olivier JOST, le 30 juin 2018  
Marie-Laure WATRIN et Jean-Paul PARFAIT, le 15 septembre 2018  
Stéphanie DOYEN et Johan LAPORTE, le 29 septembre 2018

### Décès :



Marguerite MARION née HORY , le 21 mars 2018  
Nicolas WATRIN, le 17 mai 2018  
Istvan HORVATH ,le 27 juin 2018  
Gervaise THEOBALD née GUERNIER , le 18 octobre 2018

